

\* = champs obligatoires

## 1 IDENTIFICATION

### > PROPRIETAIRE(S)

Personne physique 1 Madame Monsieur

Nom\* :  
Prénom\* :  
Date de naissance\* :

Personne physique 2 Madame Monsieur

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :

### > PERSONNE MORALE

Raison sociale\* :  
Numéro SIRET\* :  
Catégorie\* :  
Nature juridique\* :  
Représentant\* :  
Date de naissance\* :

### > COORDONNEES

#### Adresse

Etage, appartement, porte :  
Voie (rue de...)\* :  
Lieu-dit :  
Code postal\* : Commune\* :  
Pays :

Numéro\* : Bis, ter (...):  
Boîte postale :

#### Contact

Téléphone fixe : Téléphone portable\* :  
Courriel :

## 2 LOCALISATION EMPRISE ET IMPERMÉABILISATION DU PROJET

### > ZONAGE

Rural (zone A du PLU) Résidentiel (zones Ub, Uc et Ud du PLU)  
Centre ville (zones Ua et AU du PLU) Industriel et/ou commercial (zones Ue, Ui, Ut... du PLU)

### > ADRESSE DU PROJET

Numéro\* :  
Voie (rue de...)\* :  
Lieu-dit : Boîte postale :  
Code postal\* : Commune\* :

### > EMPRISE

Section\*

Numéro de parcelle\*

Surface (en m2)\*

Total emprise

- Si l'emprise est supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>=1 ha : un dossier loi sur l'eau validé par la DDT est nécessaire en plus du respect des prescriptions de Réseau31.

### > CALCUL IMPERMÉABILISATION (surface active)

#### Situation avant travaux :

Nature	Surface existante avant travaux (S)	Coefficient d'imperméabilisation (C)	Surface active (Sa) Sa = S x C
Espace vert (en fonction des pentes)		0,05 < C < 0,2	
Gravier, terre battue		0,2	
Stabilisé, pavé autobloquant		0,5	
Toiture terrasse végétalisée		0,5	
Toiture classique		1	
Aire goudronnée, bétonnée et carrelée		1	
<b>Total surface active (Sa)</b>			

#### Situation après travaux :

Nature	Surface existante après travaux (S)	Coefficient d'imperméabilisation (C)	Surface active (Sa) Sa = S x C
Espace vert (en fonction des pentes)		0,05 < C < 0,2	
Gravier, terre battue		0,2	
Stabilisé, pavé autobloquant		0,5	
Toiture terrasse végétalisée		0,5	
Toiture classique		1	
Aire goudronnée, bétonnée et carrelée		1	
<b>Total surface active (Sa)</b>			

- Si la surface active supplémentaire entre la situation après et avant travaux est inférieure à 100 m<sup>2</sup> : aucune gestion particulière n'est demandée
- Si la surface active supplémentaire entre la situation après et avant travaux est supérieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> : remplir la rubrique 3

### 3 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

#### > NATURE DU PROJET

Habitation neuve Lotissement	Extension habitation Mixte	Immeuble	Local industriel / commercial
---------------------------------	-------------------------------	----------	-------------------------------

#### > PENTE DU TERRAIN

Plat	Faible (< 5%)	Moyenne (5 à 10%)	Forte (> 10%)
------	---------------	-------------------	---------------

#### > HYDROGÉOLOGIE - ÉTUDE DE SOL

Réalisée par

Année

Perméabilité

m/s à plus de 1m sous le terrain naturel

<  $3 \times 10^{-6}$  m/s : la rétention à la parcelle est obligatoire avec débit de fuite éventuelle

>  $3 \times 10^{-6}$  m/s : valeur suffisante pour infiltration

Présence de la nappe à moins d'1 mètre de la surface du sol :      oui      non

Profondeur de la nappe (hors niveau exceptionnel)      m

Une hauteur minimale d'un mètre est obligatoire entre la nappe et les eaux de pluie.

#### > SI REJET EN MILIEU SUPERFICIEL OU CANALISATION

**Type :**      Fossé      Cours d'eau      Collecteur pluvial      Retenue

Si rejet dans collecteur pluvial, quel est le milieu récepteur

Propriétaire

#### > DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

## DOCUMENTS A FOURNIR art.28 du Règlement

○	P1	Formulaire de demande d'attestation de conformité disponible sur <a href="http://www.reseau31.fr">www.reseau31.fr</a>
○	P2	Plan de localisation
○	P3	Plan masse à l'échelle avec la position et la profondeur des réseaux privés d'eaux pluviales et d'eaux usées, des surfaces imperméabilisées existants et projetées,
○	P4	Descriptif du projet faisant état des surfaces imperméabilisées initiales et finales, des calculs hydrauliques justifiant les débits, volumes et diamètre
○	P5	Mesure de perméabilité caractérisant l'infiltration ou justifiant son impossibilité conforme à la norme NF-P 94-500 de novembre 2013 (cf article 23.1)
<b>En absence de raccordement</b>		
○	P6.1	Caractéristiques de l'aménagement (section hydraulique, bassin versant, singularités permettant d'apprécier son impact)
○	P6.2	Analyse qualitative en cas d'activité non-domestique spécifique
<b>Raccordement sur AHEL fermé public (canalisation, ovoïde, ouvrage cadre, drain)</b>		
○	P7.1	Autorisation de raccordement du propriétaire de l'AHEL* si différent de RE-SEAU31
○	P7.2	Etude du bassin versant faisant figurer les surfaces et pentes
○	P7.3	Caractéristiques de l'AHEL* (section hydraulique, bassin versant, singularités ...) permettant d'apprécier l'impact du rejet sur l'aval
○	P7.4	Analyse qualitative en cas d'activité non-domestique spécifique
<b>Raccordement sur AHEL fermé privé (canalisation, ovoïde, ouvrage cadre, drain)</b>		
○	P8.1	Autorisation de raccordement du propriétaire de l'AHEL*
○	P8.2	Etude du bassin versant faisant figurer les surfaces et pentes
○	P8.3	Caractéristiques de l'AHEL* (section hydraulique, bassin versant, singularités ...) permettant d'apprécier l'impact du rejet sur l'aval
○	P8.4	P8.4 Analyse qualitative en cas d'activité non-domestique spécifique
<b>Raccordement sur AHEL ouvert (cours d'eau, fossé, caniveau (trottoir ou voirie), canal)</b>		
○	P9.1	Accord des propriétaires de l'AHEL*
○	P9.2	Etude du bassin versant faisant figurer les surfaces et pentes
○	P9.3	Caractéristiques de l'AHEL* (section hydraulique, bassin versant, singularités ...) permettant d'apprécier l'impact du rejet sur l'aval
○	P9.4	Analyse qualitative en cas d'activité non-domestique spécifique

\*AHEL : aménagement hydraulique à écoulement libre (fossé, cours d'eau, canalisation)

## AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

Plan de masse et profils en long

- des ouvrages d'infiltration ou de régulation retenus
- des ouvrages de régulations retenus

## DISTANCES A RESPECTER

- 3 m des ouvrages ANC
- 3 m des ouvrages d'infiltration de l'ANC
- 5 m d'une habitation
- 3 m d'une limite de propriété
- 35 m d'un captage utilisé pour l'eau potable

## HYPOTHÈSE DE DIMENSIONNEMENT SAUF MENTION DIFFÉRENTE DANS LE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

**Infiltration des eaux pluviales à la parcelle en priorité sinon :**

- Surface d'infiltration équivalente à 20 l/m<sup>2</sup> imperméabilisés
- Débit de fuite 5 l/s/ha
- Diamètre minimal d'ajustage 50 mm
- Pluie période de retour :
  - \* 10 ans si en zone rurale
  - \* 20 ans si en zone résidentielle
  - \* 30 ans si en zone industrielle et commerciale

## ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

**Vous certifiez que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.**

**En outre, vous vous engagez :**

- A informer Réseau31 de toute modification de votre projet
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord de Réseau31
- Entretien des ouvrages notamment l'exutoire (enlèvement des obstacles comme les feuilles)
- Pour les projets de plus de 100 m<sup>2</sup> d'imperméabilisation
  - > Faire valider les plans d'exécution par Réseau31
  - > Faire contrôler les ouvrages par Réseau31 après réalisation
- En cas de rétrocession au domaine public
  - > Etablir une convention Réseau31
  - > Réaliser un passage caméra
  - > Fournir le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) et la notice de fonctionnement

Fait à

Le

Signature